

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 25 mai 2016 sous la Présidence de Madame Nathalie Jaquerod

Préavis 08/2016 Adoption du plan de quartier « Clergère Sud » et de son règlement

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°08-2016 du 13 avril 2016,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,

décide


1. d'adopter le plan de quartier amendé « Clergère Sud » et son règlement ;
2. de lever les oppositions déposées pendant l'enquête publique en approuvant les réponses de la Municipalité décrites sous chiffres 3.3.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
La présidente


Nathalie JAQUEROD



Le secrétaire suppléant


Bernard MONTAVON

Pully, le 18 juin 2016